

# Dossier d'inscription cours ACP (Le Barp et Environs)

## .: Rentrée 2025-2026 :.

*Chers parents,*

Nous vous présentons ci-joint le dossier d'inscription aux cours proposés par l'ACP pour l'année scolaire à venir. Nous vous remercions pour la confiance que vous accordez à notre structure, et restons engagés à accompagner vos enfants dans leur parcours éducatif et spirituel.

Les cours proposés visent à transmettre les bases essentielles de la religion musulmane, à renforcer l'apprentissage de la langue arabe et à établir un lien concret avec le Coran. L'objectif est d'offrir un cadre structuré, respectueux du rythme de chaque enfant, tout en favorisant leur compréhension des valeurs qui les accompagnent au quotidien.

Organisation des cours :

- ★ Cours préparatoires : destinés aux enfants en maternelle ou aux débutants, ces cours posent les bases de la lecture arabe et des premiers repères religieux. Ils ont lieu à raison de 1 ou 2 séances de 2h par semaine.
- ★ Cours de langue arabe : 1 séance hebdomadaire de 2h. Ces cours s'adressent aux enfants ayant déjà acquis l'alphabet arabe et une première familiarité avec la lecture.
- ★ Cours de Coran : 1 séance hebdomadaire de 2h. Ces séances sont adaptées aux enfants maîtrisant la lecture en arabe, et sont organisées par niveau en fonction des hizbs mémorisés. Elles incluent également des éléments de Tajwid et de compréhension (Tafsir).
- ★ Cours d'éducation spirituelle : 1 séance hebdomadaire de 2h. Ce cours propose une approche adaptée à l'âge des enfants autour des fondements de la foi, des pratiques religieuses, et de l'histoire de la civilisation musulmane.

Le dossier complet doit être remis au [bureau de l'ACP à la mosquée](#) au plus tard le [31 mai 2025](#).

Un acompte de 50 € est requis lors du dépôt du dossier. Il permet de confirmer la pré-inscription des enfants de la famille et sera déduit du montant total des frais d'inscription.

**\*\* LES PLACES SONT LIMITÉES \*\***  
Les dossiers seront enregistrés par ordre d'arrivée des dossiers complets

Le dossier d'inscription est à remettre par la famille au bureau de la mosquée de Talence  
Permanences: mercredi, samedi et dimanche (hors vacances scolaires) de 09h - 12h et de 14h à 17h



<b>FICHE PARENTS</b> (remplir une seule fiche par famille)
<b>DOSSIER D'INSCRIPTION DES COURS ACP 2025-2026</b>



	PÈRE	MÈRE
Nom	.....	.....
Prénom	.....	.....
Adresse	..... ..... .....	..... ..... .....
Code postale	.....	.....
Ville	.....	.....
Tél. mobile	.....	.....
Tél. fixe	.....	.....
Mail	.....	.....
Autre personne à contacter si les parents ne sont pas joignables: (Préciser: Nom, prénom et téléphone mobile)		..... ..... .....

**Tarif:**

Le coût est basé sur le nombre de modules (2h par module) auxquels une famille inscrit ses enfants. Le tarif est donc dégressif en fonction du nombre d'enfants d'une même famille et du nombre de cours choisis. <b>Exemple:</b> Pour une famille ayant 1 enfant avec le forfait 6h (arabe, coran, éducation spirituelle) et 1 enfant en maternelles (forfait 4h), ceci est équivalent à 10h par semaine pour cette famille, par conséquent le tarif est de: 520€ pour l'année scolaire pour cette famille.	2h	180,00 €
	4h	290,00 €
	6h	400,00 €
	8h	460,00 €
	10h et plus	+60 € / module

Après avoir pris connaissances du fonctionnement de l'association ACP, des cours dispensés et des conditions financières, je soussigné (e): .....

- ✓ accepte le règlement intérieur des cours ACP
- ✓ avoir effectué le paiement de la prestation dans sa totalité pour l'année scolaire (peut se faire en plusieurs fois par chèque ou prélèvements)
- ✓ autorise les responsables de l'association et les secrétaires à contacter, le cas échéant, les secours pour toute urgence médicale rendue nécessaire par l'état de l'enfant.

- N° de sécurité Sociale : .....

- N° de l'assurance scolaire et organisme : .....

**L'ACP se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet ou reçu après la date limite.**

Fait à : ..... Le : ..... Signature des parents

Réservé à l'administration

Numéro: ..... Date et heure de réception: .....



# Règlement intérieur des cours ACP pour enfants

## Préambule

Ce règlement vise à garantir le bon déroulement des cours proposés par l'ACP dans un cadre éducatif respectueux, sécurisant et bienveillant. Il fixe les droits et les devoirs des familles, des élèves et de l'équipe éducative. Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des dispositions du présent règlement.

## 1- Public concerné

Les cours sont ouverts à tous les enfants âgés de 4 à 17 ans, dans la limite des places disponibles.

## 2- Inscription

Toute inscription est soumise à l'acceptation de l'administration et entraîne le paiement d'une cotisation annuelle.

L'inscription d'un élève est considérée comme effective lorsque :

- ★ Le dossier d'inscription est complet (fiches signées, pièces justificatives, règlement intérieur signé, acompte versé),
- ★ Les frais annuels sont réglés dans leur totalité ou font l'objet d'un engagement écrit sur un échéancier de paiement, en une ou plusieurs fois, selon les modalités définies par l'ACP.

Le dépôt du dossier d'inscription ne vaut pas validation de l'inscription. Seule la confirmation par l'administration fait foi.

Tout enfant non inscrit au préalable ne pourra être admis.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement ou de départ en cours d'année, sauf en cas de force majeure dûment justifiée (ex. : déménagement avec justificatif).

## 3- Responsabilités partagées

### a) L'équipe pédagogique

Les enseignants veillent à instaurer un cadre propice à l'apprentissage, assurent la sécurité des élèves et appliquent le règlement avec bienveillance et fermeté.

### b) Les parents

Les parents expliquent le règlement à leurs enfants afin de favoriser une compréhension partagée des règles de vie et d'assurer une harmonie avec l'équipe éducative.

Ils coopèrent avec le corps enseignant en cas de non-respect du règlement par leur enfant.

Le parent ou la personne dûment habilitée doit accompagner l'enfant jusqu'à l'entrée de la mosquée et le récupérer obligatoirement au même endroit à la fin du cours.

Les parents veillent à ce que leurs enfants arrivent en classe avec leur cartable contenant tout le matériel nécessaire fourni ou demandé par l'ACP.

L'ACP décline toute responsabilité en cas d'incident survenu avant, après ou en dehors de l'enceinte de la salle de classe.

Les parents ne doivent pas intervenir de manière inappropriée dans la méthodologie d'enseignement, la pédagogie employée ou l'organisation de la classe assurée par les enseignants et l'administration.

Les parents ne doivent en aucun cas perturber le déroulement des cours en sollicitant directement l'enseignant. En cas de besoin, un rendez-vous peut être pris via l'administration.

#### **4- Comportement et discipline**

Les élèves doivent adopter un comportement respectueux envers le personnel éducatif, leurs camarades, l'équipe pédagogique et les bénévoles de l'ACP.

Tout acte d'irrespect, d'insulte, de violence verbale ou physique, ainsi que toute dégradation volontaire du matériel ou des locaux pourra entraîner une exclusion immédiate.

Les dégradations volontaires ou détériorations seront sanctionnées et devront être réparées aux frais des parents de l'élève responsable.

#### **5- Horaires, absences, retards et maladies**

Les élèves doivent arriver 5 minutes avant le début du cours..

Les retards et les sorties anticipés ne sont pas tolérés. En cas de retard supérieur à 15 minutes, l'élève se verra refuser l'accès au cours.

En cas d'absence, les parents doivent impérativement en informer l'administration (par téléphone ou par mail communiqué en début d'année).

Tout élève absent devra remettre un justificatif à son retour.

Au-delà de trois absences non justifiées, l'élève s'exposera à une exclusion définitive.

En cas de maladie, les familles doivent signaler immédiatement toute situation, en particulier s'il s'agit d'une maladie contagieuse. L'élève devra alors rester à domicile jusqu'à guérison complète, conformément aux recommandations médicales en vigueur.

Les jours de vacances scolaires seront précisés à la rentrée dans le calendrier fourni.

Aucun cours n'aura lieu les jours de l'Aïd (Al-Fitr et Al-Adha).

#### **6- Suivi pédagogique**

Un carnet de correspondance, au format papier ou numérique, ainsi que des messages envoyés par SMS ou par mail, servent de lien de communication entre l'équipe pédagogique et les familles.

Les parents sont tenus de consulter régulièrement ces canaux et, le cas échéant, de signer le carnet afin de suivre les devoirs, les remarques et les informations transmises.

## **7- Relation ACP / familles**

Chaque fois qu'une réunion est organisée, la présence des parents est vivement recommandée. Elle leur permet de mieux connaître les activités proposées, de suivre la progression de leur(s) enfant(s) et d'échanger directement avec l'équipe pédagogique.

Les parents sont également tenus d'utiliser les outils numériques mis à disposition (applications, messagerie, plateformes, etc.) pour assurer une communication efficace avec l'association.

La communication directe avec les enseignants via leurs numéros de téléphone personnels (ou par exemple via WhatsApp) n'est pas autorisée. Toute demande de contact avec un enseignant doit passer par l'administration ou via les plateformes mises en place à cet effet.

## **8- Téléphone portable**

L'utilisation des téléphones portables est strictement interdite pendant les cours et les différentes activités.

Toutefois, une utilisation encadrée peut être autorisée à des fins pédagogiques, uniquement avec l'accord préalable de l'enseignant et de l'administration.

Tout téléphone sorti sans autorisation, que ce soit pendant les cours ou les pauses, sera confisqué.

Les parents devront venir le récupérer auprès du secrétariat de l'ACP.

## **9- Santé, urgences et protocole médical**

En cas d'urgence médicale, les services de secours (pompiers ou SAMU) peuvent être contactés par l'association pour intervenir rapidement.

L'association informera immédiatement les parents, puis les professionnels de santé si nécessaire.

Si un enfant présente une maladie chronique nécessitant une prise régulière de médicaments ou un suivi particulier, les parents doivent obligatoirement en informer l'administration.

Un protocole d'accompagnement spécifique sera alors mis en place en lien avec le médecin traitant.

## **10- Stationnement et sécurité aux abords des locaux**

Pour garantir la sécurité des élèves et préserver une bonne entente avec le voisinage, les règles suivantes doivent être strictement respectées :

- ★ Stationner uniquement dans les zones autorisées, conformément aux consignes données par les bénévoles de l'ACP et dans le respect du code de la route.
- ★ Ne jamais se garer de manière sauvage, sur les trottoirs, devant les sorties de secours ou en gênant la circulation,

Accompagner les enfants jusqu'à l'entrée de la mosquée : ils ne doivent en aucun cas traverser seuls la rue ou le parking.

Tout comportement mettant en danger la sécurité des élèves ou troublant l'ordre public pourra être signalé aux autorités compétentes.

## 11- Assurance

L'Association ACP a souscrit une assurance couvrant son propre fonctionnement ainsi que les activités qu'elle organise (MAAF – Chaban de Chauray, 79036 Niort Cedex).

Cette assurance ne se substitue en aucun cas à l'assurance responsabilité civile personnelle de chaque élève.

Il appartient donc aux familles de s'assurer que leur(s) enfant(s) est/sont bien couvert(s) par une assurance responsabilité civile individuelle valide pour toute la durée de l'année scolaire.

En l'absence de cette couverture, l'ACP ne saurait être tenue responsable des dommages causés ou subis par l'élève.

## 12- Sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner l'application de sanctions disciplinaires à l'encontre de l'élève concerné.

Ces sanctions sont décidées par l'administration de l'ACP, éventuellement après consultation d'un conseil disciplinaire convoqué par l'association ou à la demande d'un enseignant.

Les sanctions peuvent aller de l'avertissement verbal ou écrit à l'exclusion temporaire ou définitive, en fonction de la gravité des faits reprochés.

---

### Engagement des parents

Je soussigné(e) M./Mme : .....

### Responsable légal de l'enfant / des enfants suivant(e)(s) :

★ Prénom et nom : .....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, en accepter l'intégralité des clauses, et certifie que mon/mes enfant(s) est/sont couvert(s) par une assurance scolaire en cours de validité.

Fait à : .....,

Le : ..... / ..... / .....

Signature du (des) parent(s) : .....